



# GUIDE DE REPRISE D'ACTIVITE

## SAISON 2020 – 2021

*Edition du 27 août 2020*

### REMARQUES LIMINAIRES

- **Objectifs :**
  - ✓ Priorité à la santé.
  - ✓ Rassurer et faire jouer.
  - ✓ Accueillir de nouveaux licenciés.
- Propositions faites dans l'état actuel des consignes gouvernementales.
- Tenir compte également des consignes locales.
- Possibles adaptations selon l'évolution de ces consignes fédérales servant de préconisations pour déclinaison régionale, départementale ou locale en indiquant le niveau de décision.
- Assurer une veille réglementaire régulière.  
Une réunion CSF se tiendra le lundi 31 août pour faire le point sur la situation sanitaire et sera suivie par une réunion avec les CSR le 15 septembre sur cette thématique.

## 1 - ACCUEIL DANS LES CLUBS

- **Autorisation d'ouverture de la salle :**
  - ✓ Vérifier sa situation sanitaire dans le territoire sur le site : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Prefectures>.
  - ✓ S'appuyer sur les consignes sanitaires préparées par la FFTT pour expliquer aux municipalités comment le tennis de table local prend en compte la protection des licenciés.
- **Licence - Certificat médical :**
  - ✓ Validité du certificat médical : 3 ans.
  - ✓ Mais consignes particulières pour les personnes ayant été atteintes par le Covid-19 : <http://www.fftt.com/site/actualites/2020-08-19/renouvellement-licences-saison-2020-2021>.
- **Favoriser le respect des gestes barrières :**
  - ✓ Distanciation physique.
  - ✓ Port du masque.
  - ✓ Lavage de main ; le port de gants est inutile.
  - ✓ Limitation du nombre de personnes ; éviter le brassage des participants.
  - ✓ Affichage des consignes dans les salles (affiche FFTT).  
<http://www.fftt.com/site/jouer/services-clubs/informations-coronavirus>
- **Référent Covid : un (ou plusieurs par club) présent obligatoirement aux heures d'ouverture de la salle.**
  - ✓ Responsabiliser les participants en leur faisant valoir le principe de précaution.
  - ✓ Etablir une liste nominative des présents à chaque créneau.
  - ✓ Pour les cas positifs connus après la séance : prendre contact avec l'ARS.



## 2 – LES ENTRAÎNEMENTS – PRATIQUE EN SALLE

- Le protocole précédent relatif à l'entraînement est toujours la référence ; il l'est également pour les nouvelles pratiques.  
[http://www.fftt.com/site/medias/shares\\_files/guide-de-reprise-tennis-de-table-phase-3-fftt-3087.pdf](http://www.fftt.com/site/medias/shares_files/guide-de-reprise-tennis-de-table-phase-3-fftt-3087.pdf)
- Insister sur le port du masque obligatoire en dehors des séquences de jeu si les règles de distanciation ne peuvent pas être respectées.
- Accueil des écoles : se référer aux consignes de l'Education Nationale : <https://www.education.gouv.fr/rentree-2020-modalites-pratiques-305467>.

## 3 – LES COMPETITIONS

### Organisation des compétitions

- Autorisation - déclaration pour les compétitions :
  - ✓ Une déclaration préalable est à effectuer auprès de sa mairie qui transmet, avec son avis, à la préfecture.
  - ✓ Des informations complémentaires sont en attente concernant les compétitions pour lesquelles la déclaration est obligatoire : Critérium fédéral, championnat par équipes, autres.
- Achats de gel : à prévoir par l'organisateur.
- Masques : à prévoir par chaque personne pour elle-même.
- Le recensement des présents doit être assuré par le référent Covid.
- Buvette :
  - ✓ La demande d'autorisation doit être faite auprès de la mairie en prenant en compte la situation sanitaire.
  - ✓ Préconiser une localisation spécifique de la buvette – selon le principe de restauration – excepté dans la salle ou les gradins.
  - ✓ Engagement de l'organisateur pour que la compétition ait lieu dans tous les cas, avec ou sans buvette.
  - ✓ Une assurance pour couvrir l'impossibilité d'organiser une buvette est peu probable.

### Règles pour toutes les compétitions

- Le public est autorisé dans la limite des jauges définies préalablement soit par l'Etat soit par le Préfet de département soit par le Maire.
- Si un joueur ne respecte pas les consignes sanitaires pendant une compétition, il peut être sanctionné par le juge-arbitre ou par la commission sportive compétente. S'il s'agit d'une personne non-joueur ou non licenciée, c'est au responsable du club de faire autorité.
- Si la Commission sportive concernée a connaissance, postérieurement à la compétition, de la participation d'un joueur mis en quatorzaine par l'ARS au moment de la rencontre, ce joueur doit être déclaré non qualifié, avec les conséquences qui en découlent, s'il en avait été avisé avant la rencontre.

### Règles pour les compétitions individuelles

- S'assurer, le plus tôt possible, que le nombre de personnes attendu est compatible avec les règles sanitaires imposées par sa commune et communiquer rapidement les consignes à appliquer.
- Si un joueur qualifié pour l'épreuve est Covid avéré ou mis en quatorzaine (ARS), il est préconisé d'en tenir compte pour les conséquences sportives (ex. : maintien dans la division au critérium fédéral), sur décision de la commission sportive compétente.

## Règles pour les compétitions par équipe

- Les doubles sont, à ce jour, autorisés.
- Les joueurs de l'équipe sont autorisés à rester sur le banc, ainsi qu'une personne supplémentaire (entraîneur, accompagnant...). Le port du masque est obligatoire.
- Si la salle est maintenue fermée par la municipalité, il est conseillé de rechercher une autre solution pour permettre la rencontre : jouer dans une autre salle (par exemple du club adverse) ou solliciter un report.
- Si un joueur qualifié pour l'équipe lors de la journée est mis en quatorzaine (ARS), et selon le nombre de joueurs qualifiés dans le club, la commission sportive compétente pourra décider d'évaluer la qualification des joueurs (brûlage) ou de reporter la rencontre.
- Il est important de disputer toutes les journées de la première phase. S'il n'est pas possible de terminer en décembre, par manque de dates, il est préférable de continuer en janvier pour terminer la phase 1.
- Si un joueur étranger est bloqué à la frontière par décision gouvernementale, il faut en premier lieu chercher à le remplacer s'agissant d'un championnat national. La commission sportive compétente pourra décider d'évaluer la qualification des joueurs (brûlage) ou de reporter la rencontre. Si le report est étudié, il faut que le joueur indisponible ait disputé au moins deux rencontres au titre de cette équipe.
- Le cas particulier du championnat Pro sera étudié ultérieurement.

## Déroulement d'une épreuve

- Règles sanitaires : voir document « Préconisations sanitaires pour les compétitions ».

# 4 – AUTRES

## Journées de découverte – promotion – fête des associations

- Le protocole est à adapter selon que la manifestation se déroule en extérieur ou dans une salle, en concertation avec les autorités locales.

## Formations

- Elles sont autorisées en présentiel, en visio-conférence ou de façon mixte.

## Réunions

- Privilégier la visio-conférence.
- Le port du masque est obligatoire en présentiel.
- Eviter l'organisation des moments de convivialité (pots d'accueil, apéritif, repas...) ou demander l'autorisation en mairie.